BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 6.) — JUIN 1855.

AVIS.

La plupart des Sociétés savantes avec lesquelles celle de l'Histoire de France est entrée en voie d'échange pour quelques-unes de ses publications, ne les reçoivent pas, parce qu'elles ont négligé d'indiquer un correspondant à Paris à qui puissent être adressés les bons destinés á retirer ces volumes. Il est important que cette indication soit donnée à M. A. Bouvier, trésorier-archiviste de la Société, rue Colbert, 12.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 JUIN 1855,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, lit le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 24 avril dernier et celui de l'Assemblée annuelle, générale, du 1er mai; la rédaction en est adoptée.

Ouvrages offerts.

De la part des auteurs :

Histoire du Directoire de la République française, par M. de Barante, membre de l'Académie française, t. III. Paris, Didier, 1855, 1 vol. in-8.

Note sur les archives de l'hôtel de ville de Verdun, par M. Ch. Buvignier. Metz, 1855, in-8.

Notice historique sur le scel commun, les armoiries et les cachets municipaux de la ville de Dunkerque, par M. J. J. Carlier. 1855, in-8.

Notice sur les conférences tenues à Lille en 1716, à la suite du Traité de Bade, par M. Leglay. Lille, 1855, in-8.

La mission de Jeanne d'Arc; examen d'une opinion de M. J. Quicherat par M. Athanase Renard. Paris, 1855, in-8.

De la part de Sociétés savantes :

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, année 1853-54. Caen, 1855, in-8.

Bulletin monumental, t. XXI, nos 2 et 3. Caen, 1855, in-8.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (Amiens), année 1855, n° 1.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers), année 1855, n° 1.

Correspondance.

M. le vicomte de Meaux remercie le Conseil de l'avoir admis au nombre des membres de la Société.

M. Ch. Buvignier et M. J. J. Carlier font hommage de leurs deux Mémoires ci-dessus indiqués.

M. de La Fons de Mélicocq adresse plusieurs extraits de pièces originales conservées dans les archives de la ville de Lille, savoir :

1°. Année 1564. Défense par les échevins et Conseil de cette ville de vendre sans autorisation préalable aucuns *livres*, *heures*, *refrains*, *balades*, *chansons*, *épistres*, *pronostications*, *almanachs*, *ne aultres choses semblables publicquement ne secretement*. Défense renouvelée en 1571.

2°. 1560. Peines infligées aux détenteurs de livres défendus, et spécialement au détenteur d'une Bible imprimée à Paris en 1532, par Robert Estienne, des *Elementa latine gramatices* et d'autres traités latins de Ph. Melancthon, défendus sur le fait des hérésies.

3°. 1564. Saisie du Nouveau Testament, en français, et de la traduction française des psaumes de David, par Clément Marot et Théodore de Bèze. Le détenteur, cabaretier de Lille, est condamné par le procureur fiscal à assister pendant six mois à la grand'messe.

4°. 1563. Jeunes compagnons condamnés à faire amende honorable pour avoir représenté sur la place de Mouvaulx, sans permission préalable, le *Jeu du veau d'or* et une farce au mépris des ordonnances et des gens d'Église.

5°. 1514. Bans de défense de proférer aucunes injures par *chansons*,

dittiers, ballades, rondeaulx, farces, jus ou aultrement contre l'honneur des princes chrétiens, contre leurs sujets, contre les villes alliées de monseigneur l'Archiduc.

6°. 1522. Défense de chanter chansons déshonnêstes sur nobles gens, sur gens de justice, marchans et aultres.

7°. 1534. Ban de non injurier par *chansons, ditiers, ballades, libelles, rondeaulx, farses, jeulx, ne aultrement par ciffler, rire, busquier, frapper, corner, huer, tamburer* les assistens de justice.

8°. 1529. Forage de pièces de l'artillerie nouvelle.

— M. de Barante communique une lettre et un mémoire manuscrit qui lui ont été adressés par M. A. de Poucques d'Herbinghem, conseiller à la cour impériale d'Amiens, *sur l'époque et le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon*. L'auteur exprime le vœu qu'une statue soit élevée à cet illustre croisé dans la ville de Boulogne, qu'il considère comme son pays natal. Des savants de Belgique, reproduisant l'opinion le plus généralement exprimée, ont essayé de démontrer l'origine belge de Godefroid et sa naissance au château de Baisy, près de Nivelles, dans le Brabant, où sa mère Ida séjourna quelque temps, et où la naissance de Godefroid est indiquée surtout par un fragment de chronique du milieu du XIII^e^ siècle. En conséquence, une statue lui a été élevée sur l'une des places publiques de Bruxelles. L'opinion des membres de l'Académie de Belgique ne paraît pas fondée à M. d'Herbinghem, qui a fait des recherches tendantes à établir que le chef de la première croisade était bien réellement français, qu'il était né à Boulogne, lieu de la résidence habituelle de son père Eustache II, dit aux Grenons, prince souverain du comté, et de sa mère, qui y fit un grand nombre de fondations pieuses.

M. Hédouin, avocat à Boulogne, a publié en 1832, dans les Mémoires de la Société académique de cette ville, un mémoire où il soutient la même opinion, et dont une deuxième édition a été publiée vers 1851. M. le chanoine de Ram, membre de la commission historique de Belgique, a rassemblé, au contraire, dans le Bulletin de l'Académie de Bruxelles (t. XIX, 1^re^ part.), les principales autorités à l'appui de l'origine belge. Mais cette discussion a semblé incomplète à M. d'Herbinghem : il a consulté les pères jésuites Bollandistes de Bruxelles, dont la réponse, pareillement favorable à l'origine belge de Godefroid, reproduit en partie les textes cités par M. de Ram.

M. d'Herbinghem demande le concours de la Société pour le complément de ses recherches; il pense que les titres authentiques qui pourraient prouver incontestablement la naissance de Godefroid à Boulogne, doivent avoir été transportés en Angleterre avec toutes les

chartes trouvées dans les monuments publics de cette ville pendant l'occupation anglaise de 1544 à 1550. Peut-être les retrouverait-on encore dans les archives de la tour de Londres?

Le mémoire de M. d'Herbinghem est renvoyé à l'examen de M. de Mas-Lâtrie.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Orderic Vital. T. V, feuille 26 en bon à tirer; feuille 27 chez l'auteur; cinq placards de la table sont composés.

Journal de Barbier. T. IV, feuille 25 en bon à tirer; feuilles 26 à 28 chez l'auteur.

Mémoires de Mathieu Molé. T. II, feuille 17 en bon à tirer; feuilles 18 à 21 chez l'auteur.

Th. Basin : Histoire de Charles VII et de Louis XI. T. I. L'impression du texte est terminée; la copie entière de l'introduction a été remise par M. Quicherat.

Mémoires de Beauvais-Nangis. Feuille 3 en bon à tirer; feuilles 4 et 5 chez l'auteur.

Chroniques d'Anjou. Feuilles 1 à 3 en bon à tirer; feuilles 4 à 6 chez les auteurs; placards 15 à 17 composés.

Annuaire de 1854. Tiré jusqu'à la page 132; pages 133 à 168 en deuxième épreuve chez l'auteur; 220 autres pages sont composées en placards.

Annuaire de 1856. Feuille 1 en bon à tirer; feuilles 2 et 3 chez l'auteur.

Les éditeurs d'*Orderic Vital*, du *Journal de Barbier* et de *Th. Basin*, espèrent que ces trois volumes, dont deux font partie de la souscription de l'année 1854, seront terminés pour la prochaine séance. M. Lahure sera invité, au nom du Conseil, à ne rien négliger pour cela et à reporter sur ces impressions tout le travail qu'il peut consacrer aux publications de la Société.

— M. de Monmerqué entretient le Conseil de l'utilité qu'il trouverait d'ajouter, comme pièces justificatives aux *Mémoires de Beauvais-Nangis*, l'*Histoire des Favoris*, qui a été écrite par le même auteur, et qui achèverait de compléter ce volume, auquel serait pareillement ajouté le document communiqué par M. Taillandier, dont l'impression

a été précédemment autorisée. La demande de M. de Monmerqué est renvoyée au comité de publication.

—M. L. Delisle soumet au Conseil, de la part de M. E. de Certain, une demande de publication nouvelle, celle des *Miracula Sancti Benedicti*. Ce document original, connu et estimé comme source historique importante pour le x^e^ et le xi^e^ siècle, se compose de quatre parties dont une, la troisième, est entièrement inédite, quoique la plus précieuse et la plus considérable. M. de Certain en a fait récemment une copie complète à Rome dans les manuscrits de la bibliothèque du Vatican. La chronique entière formerait environ 300 pages, sur lesquelles la portion inédite en comprendrait 130. En y ajoutant une introduction et des notes on atteindrait les proportions d'un volume ordinaire.

La proposition de M. de Certain est renvoyée à l'examen du comité de publication.

— M. L. Delisle demande à être autorisé à tirer à part, à 60 exemplaires, sa notice biographique sur *Orderic Vital*, qui servira d'introduction à cet ouvrage. Cette proposition est renvoyée au comité des fonds.

— Un membre propose qu'il soit fait, aux frais de la Société, un tirage à part de la notice biographique sur M. J. Duchesne, que M. J. Desnoyers a lue, à la suite de son rapport annuel, dans la dernière Assemblée générale de la Société. Ce tirage, principalement destiné à madame Beaumont, fille de M. Duchesne, est autorisé par le Conseil.

— L'attention du Conseil est appelée par M. le Président sur le désir exprimé par M. le comte de Montalembert et plusieurs autres membres de l'Académie française, qui font aussi partie du Conseil de la Société, de voir changer l'heure et le jour des réunions mensuelles. Les séances du Conseil qui avaient lieu le lundi depuis l'origine de la Société, n'ont été reportées au mardi depuis trois ou quatre ans que parce que le Comité historique du ministère de l'Instruction publique se réunit depuis cette époque le lundi, à peu près à l'heure qui était primitivement celle des réunions du Conseil. M. le marquis de Pastoret, président du Comité historique du ministère, et membre du Conseil de la Société, promet de faire en sorte qu'à partir du mois de novembre prochain les réunions du Comité aient lieu le matin, ainsi que cela s'est fait pendant un très-grand nombre d'années.

Élections.

Le Conseil procède, par scrutin, au renouvellement de son bureau et des comités de publication et des fonds pour l'exercice 1855-1856.

Sont élus à la majorité des suffrages :

Président..... MM. DE BARANTE.

Vice-Présidents.... { BELLAGUET. V. LE CLERC.

Secrétaire..... Les fonctions du secrétaire actuel, M. J. DESNOYERS, continuent de droit jusqu'en 1857.

Secrétaire adjoint... MM. TEULET.

Trésorier-archiviste. Amédée BOUVIER.

Comité de publication.

MM. CH. LENORMANT, président.
MAGNIN.
RAVENEL.
DE WAILLY.

Comité des fonds.

MM. DE LA VILLEGILLE, président.
TAILLANDIER.
BELLAGUET.
DE BOUIS.

Le Comité de l'*Annuaire* a été renouvelé précédemment.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Lettres de Turquie.

Les correspondances, ordinairement pleines d'intérêt, des ambassadeurs et agents français envoyés autrefois en Orient, ont, dans les circonstances actuelles, un attrait particulier. La curiosité que ces documents peuvent éveiller trouvera à se satisfaire dans un ouvrage

important qui se publie en ce moment sous les auspices du Comité du ministère de l'Instruction publique [1]; mais les dimensions considérables que cet ouvrage a prises entre les mains de son laborieux éditeur, M. Charrière, ont porté le Comité à décider que la publication s'arrêterait au commencement du XVII[e] siècle [2]. Par cette résolution est prononcée malheureusement l'exclusion de la correspondance de Philippe de Harlay, comte de Césy, qui fut deux fois ambassadeur à Constantinople, d'abord depuis 1629 jusques vers 1630, puis de 1634 à 1639, et dont les lettres joignent à l'intérêt du sujet celui d'un style net, vif, et quelquefois rempli de vigueur. La Bibliothèque impériale possède un recueil d'extraits des lettres de M. de Césy, depuis le 7 janvier 1620 jusqu'à la fin du mois de décembre 1627; ces extraits forment à eux seuls le vol. 772 de la collection Du Puy; le vol. 775 (p. 59), contient aussi une lettre originale de M. de Césy. On en trouverait probablement beaucoup d'autres soit aux archives du ministère des Affaires étrangères, soit ailleurs. C'est de la bibliothèque de l'Institut (portefeuille 273 des Godefroys) qu'est tirée celle qui suit. Les deux autres pièces dont elle est accompagnée proviennent de la même source.

« Mon amy, vos lettres qui arrivèrent icy vers les festes de Noël estoient du cinquième de septembre et j'en receu du vingt de monsieur Bouthillier [3] par le mesme ordinaire, tellement que les vostres ne comparoissent que quinze jours après celles de la cour et de Paris, qui me fait croire qu'elles séjournent tousjours sur quelques tapis que nous ne sçaurions découvrir, car je ne doubte point que vous ne m'escriviez tousjours avec soing et diligence. Mondit sieur Bouthillier me disoit par la sienne qu'aussi tost après l'arrivée des lettres du Grand Seigneur au Roy, monsieur de la Saludie partiroit pour venir desfaire l'enchantement et me donner moyen de sortir d'icy; mais quoy que j'aye intention d'en sortir comme feroit une ame du purgatoire, je crains bien qu'il n'apporte pas de quoy le pouvoir faire : Toutesfois si le party (dont vous me parlez par vos lettres du XI ou XXI septembre que je

1. Négociations de la France dans le Levant, ou correspondances, mémoires et actes diplomatiques des ambassadeurs de France à Constantinople et des ambassadeurs, envoyés ou résidents à divers titres à Venise, Raguse, Rome, Malte et Jérusalem, en Turquie, Perse, Géorgie, Crimée, Syrie, Égypte, etc., et dans les Etats de Tunis, Alger et de Maroc. T. I–III, 1848-1854. L'ouvrage aura quatre volumes.

2. *Bulletin* 1854, p. 136.

3. Léon Bouthillier, comte de Chavigny, ministre des affaires étrangères de 1632 à 1643.

viens de recepvoir par mer) avoit lieu, les choses se pourroient accommoder : autrement il ne le fault point espérer par les mains des Marseillois.

« Quant aux mensonges de monsieur de Marcheville[1] le temps les descouvrira et les aygreurs dont vous m'escrivez se pourront addoulcir par l'arrivée des lettres qui faisoient savoir la liberté des pères capucins, et par celles du Grand Seigneur qui ont suivy les autres. Et si monsieur de la Saludie a ordre de sçavoir et d'escrire la vérité sur les choses qui ont passé de deça, j'espère que mes actions seront assez justiffiées pour mériter de n'estre pas mal reçeu à mon retour ; mais au pis aller, moyennant que je paye mes debtes icy et que je recoyve ce qui m'est deub, je suis préparé à tout, c'est à dire à la patience. Il n'est pas vray que les ambassadeurs soient icy avec ignominie. Mais celuy qui tient ce langage, s'i est attiré tant d'injures par ses folies, qu'on aura grande peine à rabiller le mal qu'il a fait ; Et jusques à l'arrivée de ce Lorrain tous ceux qui sont venus à Constantinople y ont veu les ambassadeurs avec honneur et authorité, nonobstant les humeurs et la rudesse du pays.

« Quant à y vouloir estre sans y despendre, je vous assure que si Mahomet y envoyoit un ambassadeur il n'y feroit chose quelconque sans cela. Et je feray voir par des mémoires tirez de feu monsieur de Villeroy que du temps de François premier et de Henry second, il y ayoit un trésorier auprès de l'ambr qui avoit ordre de fournir iusques à quatre vingt ou cent mille écus par an pour survenir aux despences. Aussi faisoit on icy ce que l'on vouloit. Et quiconque y viendra avec ordre de vouloir tout faire en vertu de la Capitulation sans que la reste joüe, tenez pour assuré que dans moingz d'un an l'on cognoistra que cette Porte veult une conduitte fort différente des autres cours des princes et que l'on y aura de la besongne taillée.

« J'attends que vous me mandiez ce que monsieur de Saint Malo aura respondu a mes Lettres, et j'ay peine à croire entièrement tout ce que l'on vous en a dit.

« C'est chose faulce de dire que les ambassadeurs mes devanciers et moy, ayons signé, *tel*, *Vostre Esclave* au dessoutz des articles au Grand Seigneur, et vous avez très bien respondu que dans la Langue Turchesche on n'use point du mot de serviteur ; mais pour mon particulier je veulx estre tenu pour infame, s'ils se trouve que j'aye jamais uzé d'autres termes sinon de l'humble tel, ambassadeur de France, et je n'ay fait que deux articles depuis quinze ans que je suis icy dont le dernier a

1. Henri de Gournay, comte de Marcheville, ambassadeur de France à Constantinople dans l'intervalle des deux ambassades de M. de Césy, de 1631 à 1634.

esté pour la liberté des Pères Capucins ; et lequel ayant esté mis d'Italien en Turchesche par le Père Bernard Capucin, je le prends a tesmoing avec les Interprettes de l'ambassade que je n'ay non plus signé, *Tel Vostre Esclave* que vous qui estiez à Paris ; chose que je feray veoir par bonnes et indubitables preuves, ayant seulement mis : le comte de Cesy cy devant ambassadeur de France ; mais nous trouvons bien icy dans la chancellerie que ce Lorrain plein d'impostures et de mensonges y a laissé quelques articles, non seulement au Grand Seigneur, mais au grand Visir où il use du terme qu'il reproche si faulcement aux autres et cela bien scellé de son seau, dont il ne se scauroit desdire ; ce que M. de la Saludie verra.

« Et pour le regard de la Lettre de feu Moustier, si je ne l'eusse fait insérer dans la Chancellerie de M. l'amb^r de Hollande et recognoistre par lui avant que d'envoyer l'original au pauvre feu Bordier en Alep, je serois en peine de la calomnie de ce trompeur de Lorrain.

« Pour le regard des onze millions dont on vous a parlé, cela est si ridicule et si impertinent que cela ne mérite pas responce ; car je vouldrois sçavoir ch'a da fare la despense de deux et demi pour cent sur les soyes en Alep avec les Corsaires de Barbarie : et s'ilz ont pris onze millions aux négociants françois, ce qui est fort hyperbolique, pourquoi en veult on donner la faulte à un ambassadeur de France à Constantinople puisque tout le monde sçait que ces canailles là n'obéissent au Grand Seigneur qu'en la seule acceptation des Bachas qu'il leur envoye, lesquels ils mettent en pièces lorsqu'ils veulent seulement parler de se faire obéir en la moindre occasion qui se présente, et le dernier qu'ilz mirent en morceaux dans Alger y fut envoyé a ma recommandation croyant qu'il pourroit empêcher une partie du mal que font ces bonnes gens. Mais je mettray cet article et plusieurs autres dans les premières lettres que j'escriray à la Cour. L'affaire de mon voleur d'Arménien qui n'est pas encore accomodée (faulte d'avoir de quoy désinthéresser le Caymacam) m'a tellement occupé que je n'ay peu satisfere à mon devoir touchant ces Messieurs que vous m'escrivez m'avoir assisté en mes affaires, mais ce sera, Dieu aydant, pour le premier ordinaire.

« J'oublioi à vous dire que le proffit que i'ay fait dans l'affaire d'Alep et dans l'ambassade, pourra estre veu clairement par M. de la Saludie, car je veux prendre icy deux marchands françois de ceux qui m'ont tousjours été contraires pour compter avec touts ceux à qui je doibts, et par ce moyen la vérité sera connue : Et ce ne sera pas peu si mes debtes payées, je puis avoir de reste de quoi me conduire jusques en Chrestienté quand bien la sentence de Mess^rs les ambassadeurs auroit entièrement lieu pour moy. Et pour ce qui est d'avoir espargné

mes pensions en France, je ne prouveray que trop que je n'y ay peu seulement acquitter ce que je doibs à mes cousins de Beaumont, tant s'en fault que j'y aye fait des acquisitions, ainsi que ce Lorrain et ces bons Marseillois [1] vont publiant avec tant de faulxeté; mais le temps est un grand médecin : Et j'espere que ma présence et la vérité repousseront avec honte les calomnies de mes ennemis. Vous jurant pour fin de cette Lettre que, quand le Roy m'eust confirmé icy, Dieu ne m'assiste jamais si j'avois desseing d'y demeurer davantage que jusques au printemps de l'année prochaine, affin que par ce séjour l'on ne me creust pas avoir eu part aux folies de ce fourbe et aux désordres de l'ambassade. Tandis, je vous recommande de la dilligence et affection nécessaire à mes intherest, vous assurant que je suis votre affectionné amy,

« Cesy.

« De Pera, ce 12e janvier 1635. »

« Madame,

« Pour continuer a vous fére sçavoir des nouvelles de monseigneur l'ambassadeur jusque a ce qu'il soit en lieu d'où il puisse vous en fere sçavoir luy mesme, je vous diray que le xxvije du mois passé il fist partir un homme expres de Smirne par lequel il nous a donné advis que le mesme jour il devoit monter sur son vaisseau pour s'en venir a Constantinople. Depuis cela nous avons apris qu'il est arrivé heureusement aux chasteaux qui ne sont qu'a deux cens milles d'icy, de sorte qu'il ne peult manquer d'arriver icy cette semaine, car il y peut venir quelque vent qu'il face; et graces a Dieu il a passé tous les hazarts d'un si grand voiage. Après vous avoir fet part d'une si bonne nouvelle vous

1. Dans une autre lettre en date du 5 octobre 1635, M. de Césy, après avoir parlé de difficultés élevées entre les négociants de Marseille et ceux de Constantinople, ajoute :

. . . . « Et cependant je suis à la veille de recepvoir quelque grand affront, le quel ces gens cy ne se soucieront point de réparer et engageront la France à rompre avec cette Porte ou à souffrir de telles indignitez qu'on maudira les Marseillois; et les Marseillois qui ne se peuvent passer du négoce du Levant, maudiront le temps qu'on les a laissez dans une si desraisonnable et si ruyneuse opiniastreté. Quoy que ce soit, si monsieur de Thou passe l'hyver à Paris, et qu'entre cy et mars je ne sois assisté de ce que j'ay desja demandé à M. de Boisleroy et a vous, j'aimeroys aultant la mort.

« Vous verréz comme je presse encore touchant mes appointemens, et je vous prie au nom de Dieu de ne vous point rebutter des premiers ni des seconds refus, car puisque je serts par ordre du Roy, bien signé, l'on ne me peult refuser mon entretenement. »

me permettrez s'yl vous plaist, Madame, de vous en aprendre une autre qui ne vous sera pas peut estre agréable, c'est que monsieur Roger maistre d'hostel de son exellance, qu'il avoit envoyé avec moy par terre à Constantinople, y mourut, il y eut jeudi huict jours, après avoir esté malade dix jours entiers, et je vous peux bien asseurer qu'il a esté mieux secouru durant sa maladye et qu'il a esté enterré avec beaucoup plus d'honneur qu'il n'eust ozé espérer s'il fust mort parmy les siens, outre qu'il a peu emporter cette consolation en l'autre monde d'estre mort au service d'un bon maistre. Je vous jure, Madame, que c'est avec un extrême regret que je me suis veu engagé a vous dire ce facheux accident, mais je cré estre obligé de vous rendre compte de tout ce qui se passe en votre Maison. Au reste soyez certaine qu'il y a trois hommes en ces quartiers plus entendus que le pauvre deffunt, dont le moindre pourra rendre à monseigneur de meilleurs services qu'il n'eut peu fere, parce qu'il ne sçavoit point la langue. Je ne doibs pas se me semble oublyer une assés plaisante adventure sur ce subjet. Avant que de mourir il a fait un testament par lequel il a donné la moityé de son bien à une certaine damoiselle appellée Marie Moret, veuve d'un sieur Vollemain, collonnel des françois, autrefois entretenue par le Grand Seigneur, qui l'a recognue pour sa Cousine Germaine, bien que dans son premier voiage en Turquie, il ne luy en eut jamais rien dit ny a personne; sy bien que l'on cret qu'estant amoureux d'elle il avoit desseing de l'espouser sans luy descouvrir cette paranté dont il l'eust advertye après le mariage.

« Je veux maintenant commencer à vous entretenir, Madame, de choses plus divertissantes. La semeine passée le Grand Seigneur et les Sultanes allerent a une maison qui est à une lieue de Constantinople et passèrent entre deux hayes de janissaires qui bordoient les chemins des deux costés dans un équipage que l'infante Claridiane, la princesse Alastraxérée, le chevallier du Solleil et Gesilan de Clocos et toutes les autres princesses et héros de nos plus beaux rommans n'ont jamais esgallé. Trois cens deliz et spaïs de Romélie marchoient devant a cheval vêtus et coiffez diversement et bizarement au possible. Les uns estoyent couvertz de peaux de léopartz; les uns estoient armés d'arcs et de flèches, les autres de demys piques, de haches ou de carabines; les uns portoient des turbans, les autres des bonnets couverts de plumes et les autres des chapeaux aislez. Trois cents baltagis couroient après a pied vestus de robbes et de bonnets d'escarlattes et portoient tous des mousquetz sur l'espaulle; ils estoient conduicts par six officiers couverts de peaux de leoparts qui portoient chacun un estandart. Le Grand Seigneur les suivoit a la teste de trois cens chevaux, dont les selles et les brides estoient toutes d'or et d'argent montés par les prin-

cipaux de sa cour, vestus de vestes de velours ou de satin de toutes sortes de coulleurs, qui passerent ainsy tantost au pas, tantost au galop et faisant plusieurs caracols au son de plusieurs instruments, dont on jouoyt autour de cet escadron. Six cens bostangis les suivoyent armés de mousquets, de carabines ou de piques qui portoient des espèces de longs cornets jaunes sur la teste. La grande Sultane, sa femme, alloit apres dans un chariot tout fermé, tout doré et couvert d'une toille d'or et d'argent attelé de quatre chevaux conduits par deux cochers et suivy de quatre eunuches noirs a cheval, qui portoient sur la teste des especes de cloches renversées, faittes d'une estoffe brune. Son char estoit suivy de six carrosses à quatre chevaux, tous fermez, qui passoient doucement l'un apres l'autre, et chaque carrosse estoit accompagné de deux eunuches noirs à cheval; dans ces carrosses estoient les femmes de la grande Sultane. Après marchoit à cheval le Bostangi Bassi et le Capyaga vestus de vestes de toille d'or et d'argent, ayant autour d'eux plusieurs estaffiers vestus de brocatel et suiviz de cinquante cavaliers bien montés et bien vestus. Par un autre chemin passoit en même temps la Sultane, mère du Grand Seigneur, dans un carrosse tout fermé, suivy de douze autres carrosses, tous fermés et recouverts d'escarlattes, dans les quelz estoient ses femmes. Ces carrosses estoient accompagnés de beaucoup d'infanterie et de cavalerie. Après tout cela passèrent trois cens pages eunuques, muets et nains, tous vestus de vestes de velours ou de satin de diverses coulleurs et montés sur de beaux chevaux richement enharnachés.

« Aujourdhuy quarante gallères de l'armée de la mer noire, sont entrées dans le port au son de plusieurs trompettes, tambours et hoult-bois, parrées de toutes leurs desrobbes et estandarts ; et passant devant le serail, elles ont tiré tous leurs canons.

« Voilà tout ce que je peux vous conter pour le présent, en attendant une entrée solennelle que sa Hautesse doibt fere à Constantinople dans peu de jours. Il ne me reste plus, Madame, qu'à vous demander pardon de la liberté que je prend de vous escrire sy souvent; mais je me persuade que vous avez maintement un peu de curiosité pour cette cour ou vous avez des intérests sy considérables et je sçay qu'il n'y a personne plus obligé que moy a vous en informer jusques a ce que S. Ex. y soit arrivée. Jusques en ce temps la recevez, s'il vous plaist, mes soins et mes services avec complaisance puisque je vous les rend avec un respect et une affection incroyable n'ozant [à] peine me dire,

« Madame, vostre très humble et très obéissant serviteur

« De Maison Blanche. »

« De vostre hostel, ce 11 octobre a Pera lez Constantinople, 1639. »

« *Gazette ou il y a plusieurs particularitez touchant la guerre de Candie, estat des forces par mer du Grand Seigneur et facilité d'entreprendre sur ses estats*[1]. »

« Monsieur,

« Sy vous jugiez de mon affection à votre service par le peu de devoir que je vous ay rendu depuis cinq ou six semaines je courrois mauvaise fortune car je confesse que mes menquements ont été grands d'avoir laissé passer tant d'ordinaires sans vous donner de mes nouvelles, et ce n'étoit pas assez de parler de vous comme j'ay fait avec respect et passion dans les fréquentes conversations que j'ay eües avec nos proches dans l'hostel de Villeroy, mais il falloit vous donner les preuves par escrit d'avoir souhaité ainsy que j'ay fait vostre parfaite santé avec un prompt retour et celuy du printemps qui apparemment vous doit remmener pour achever de mettre vostre chapitre [2] à la raison selon vos justes prétentions. Je ne mérite donc pas un entier reproche et mon péché me doit être pardonné, parce qu'en effet *dilexi multum* et je voy par vostre obligeante lettre du 18e de janvier que vous avez toujours d'extrêmes bontés pour moy dont je vous rends mille et mille grâces.

« Sy la République de Venise eut été bien servie par le prince de Piombino qui commandoit les gallères auxiliaires, la moityé de l'armée turcquesque étoit deffaite et n'y auroit pas tant de sujet de craindre cette année les efforts de ce puissant ennemy qui menace la Dalmatye et le Frioul avec une grande armée par terre, tandisque ses forces navalles essayeront d'empietter le reste de l'ancienne Crette pour aquoy s'opposer ladite République fait tous les efforts possibles par mer et par terre, et le Doge Erizzo aagé de quatrevingts ans ou peu moins a été eleu pour commander l'armée de mer qui doit être composée de six galléaces, de quatrevingts gallères, vingtcinq gallions et quarente frégatones des pures forces de la République ausquelles se pourront joindre les gallères du Pape, celles de Malte, Florence et Gennes. Car les Espagnols s'excusent sur les affaires que nous leur donnons. Mais ce reffus n'empêchera pas que l'armée dont je viens de parler ne soit forte et capable de combattre les Turcqs si on l'ose entreprendre. Car hormis les beys qui ne passent point trente cinq gallères et celles de Barbarye, c'est-à-dire en tout quelques cinquante qui véritablement se peuvent dire bonnes, il ne sort rien qui vaille de Constantinople;

1. Nous donnons cette *Gazette* d'après une copie qui existe dans le 273e portefeuille de la collection Godefroy, à la bibliothèque de l'Institut. L'un des Godefroys lui assigne avec raison la date de 1644 ou 1645.

2. Epistre à un chanoine, écrit ici en marge un des Godefroys.

hors *la Réalle*, *la Patronne* et cinq ou six assez bien armées, touttes les autres ne sont que gallères en peinture.

« Vous sçavez (Monsieur) ce que firent les galleaces à la bataille de Lépante; mais il faudroit un André Doria et un Sebastien Venier à la teste de l'armée vénitienne, et se mettant de bonne heure à la mer aller prendre son poste vers le cap Geniseri ou Tenedos pour empêcher la jonction des gallères et vaisseaux qui viendront de Constantinople avec les gallères de dehors. Car sy le Bacha de la mer, avec la gloire accoutumée aux Turcs étoit asséz presomptueux pour voulloir passer l'on le defferoit infailliblement et tout au moins s'il n'osoit s'éloigner des châteaux les cinquente gallères dont j'ay parlé ne sçauroient rien entreprendre de considérable, ny en Candie ni ailleurs n'ayant ny chefs ny assez d'hommes pour cet effet. Partant, les Turcs ne feroient aucun progréz cette année par mer. Et quoy que le discours que je vais faire icy vous semble peut être un peu chimérique si oseray-je dire que si le Bacha de la mer étoit entierement deffait, les Venitiens qui auront dans leur armée Camille Gonzague, le chevallier de la Vallette général des Ultramontains, avec grand nombre de très bons officiers et quinze ou seize mille hommes, pourroient en deux ou trois jours emporter les châteaux et s'en aller piller Constantinople laquelle étant sans deffense aucune par l'absence de tous les spahyes et genissaires employéz dans la Dalmatye et allieurs, tout ce grand peuple non aguerry et point armé seroit tellement effroyé que je tiens cette entreprise très réussible. Mais il faudroit un duc d'Enguien ou un comte d'Arcourt pour entreprendre et pour exécutter ce beau dessein qui n'a pour fondement principal que la deffaitte supposée de quelque audacieux Bacha de la mer en la sorte que j'ay représenté cy dessus; car vous sçavez (Monsieur) la foiblesse des châteaux et l'ordre qu'il faudroit tenir pour n'en être point empéchéz au retour du prétendu saccagement. Mais sans parler de l'entreprise de Constantinople qui a un peu du marchevitte[1] j'estime que vous demeurerez d'accord de la plus part des autres choses que j'ay dittes.

« Le Roy fera partir ces jours cy Monsieur de la Cour Groulart avec lettres et bonnes instructions pour aller tanter à la Porte Ottomane quelque négotiation et quelques moyens d'accommodement entre le grand Seigneur et la République.

« Ils écrivent de ce pays là que les Espagnols ont envoyé un homme

1. Un peu prompte; mais il semble qu'au lieu de cette expression inusitée, la copie porte *Marcheville*. Cela se comprendrait comme une allusion aux fanfaronnades de ce comte de Marcheville dont il est question ci-dessus (p. 112), et il serait évident alors que cette *Gazette* est écrite par M. de Césy.

pour essayer d'y établir quelque correspondance à notre désavantage ; ce qu'ils n'ont pu faire de notre temps.

« On attend entre cy et Pasques quelque résolution touchant le gouvernement du Roy ou l'amy aura, ce dit on, la meilleure part ; ce qu'étant j'espère de son amityé et de la miséricorde de Dieu quelque employ qui puisse faciliter mes affaires et me donner moyen d'achever la carrière parmy ceux que j'ayme et honnore.

« Je ne vous diray rien (Monsieur) des longueurs incertaines de Munster m'assurant que d'autres mieux avertis que moy vous en informent.

« Je suis toujours assés bien veu et quelques fois loüé des puissances supérieures ; mais je crains qu'il ne soit de moy comme de ces vieilles filles de bonne maison et vertueuses de qui tout le monde dit du bien et qu'on ne marye point. Voilà (Monsieur) par où je finiray mon trop long entretien souhaittant avec passion votre retour et encore plus la parfaite santé de votre aymable et digne personne qui m'est très chère, étant de cœur et d'âme avec toute sorte de respect, Monsieur, etc. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

37. — *Chants historiques de la Flandre* (400-1650), recueillis par Louis de Baecker. In-8 de 25 feuilles. Lille, Vanackère. (5 fr.)

38. — *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, par A. Cheruel, docteur ès lettres. 1re et 2e parties. 2 volumes in-18. Paris, Hachette. (12 fr.)

39. — *Essais historiques sur les jardins*, par Paul de Wint, membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc. In-8 de 3 feuilles 1/4. Paris, Victor Didron. (1 fr. 50.)

40. — *Histoire d'Alsace, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par X. Boyer, conseiller à la cour impériale de Colmar. Tome Ier. Strasbourg, veuve Berger-Levrault.

Formera 3 vol. in-8.

41. — *Histoire de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine*, par Lucien Constant, des Riceys. Tome Ier. In-8 de 28 feuilles 3/4, plus une carte, 8 lith. et 2 tableaux. Imp. de Saillard, à Bar-sur-Seine. Bar, Jardeaux-Ray ; Paris, Roret. (7 fr.)

42. — *Histoire chronologique de l'Église protestante de France jusqu'à*

la révocation de l'édit de Nantes, par Charles Drion, président du tribunal de Schélestadt, etc. Tomes I et II, in-18. Strasbourg, Mme veuve Berger-Levrault et fils aîné, et à Paris, rue des Saints-Pères, 8. (12 fr.)

43. — *Histoire des souverains pontifes qui ont siégé à Avignon*, par J. B. Joudou. Tome I^er^. In-12 de 15 feuilles. Imp. de Fischer aîné, à Avignon.

44. — *Histoire des Pyrénées et des rapports internationaux de la France avec l'Espagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Annales de la Catalogne, de l'Aragon, de la Navarre, du pays basque, du Béarn, du Bigorre, du Comminges, du comté de Foix, du Roussillon, de la Cerdagne, de Narbonne et de Carcassonne, etc.; par M. Cénac-Moncaut. 4 vol. in-8. Paris, Amyot. (26 fr.)

45. — *Jacquemin Gringonneur et Nicolas Flamel*, par Teste d'Ouet. In-8 de 4 feuilles 3/4. Paris, Victor Didron.

46. — *Jean IV, duc de Bretagne, et sa politique* (1364-1373), par A. de La Borderie. In-8 d'une feuille 1/2. Imp. de Guéraud, à Nantes.

47. — *La sépulture chrétienne en France*, d'après les monuments du XI^e^ au XVI^e^ siècle, avec de belles gravures sur acier, par Arthur Murcier, archiviste paléographe. In-8 de 16 feuilles 1/4. Paris, Louis Vivès. (5 fr.)

48. — *Le château du bois de Boulogne, dit château de Madrid*. Étude sur les arts au XVI^e^ siècle, par le comte de Laborde, membre de l'Institut. In-8 de 5 feuilles 1/4. Paris, Dumoulin. (4 fr.)

Tiré à 100 exemplaires numérotés.

49. — *Le Livre des peintres et graveurs*, par Michel de Marolles, abbé de Villeloin. Nouvelle édition, revue par M. Georges Duplessis. In-16. Paris, Jannet, bibliothèque elzévirienne. (3 fr.)

50. — *Lois des Bourguignons, vulgairement nommées Loi Gombette*. Traduites pour la première fois par M. J. F. A. Peyré, éditeur des *Lois des Francs*, contenant la Loi salique et la Loi ripuaire. In-8 de 9 feuilles. Imp. de Vingtrinier, à Lyon. Lyon, Brun.

H. L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9.